

plus que toute la population actuelle de la province d'Alberta. Quant on parle en chiffres aussi immenses de la colonisation agricole, il faut toujours ajouter un tiers pour les villes et villages que ces développements feront naître.

Mes honorables collègues sont sans doute d'avis qu'il faudrait commencer par la colonisation des dix millions d'acres de terrains vacants voisins des voies ferrées. J'en conviens et j'en reparlerai tout à l'heure. Paur le moment, reconnaissons simplement que la colonisation de ces terres ajoutera 250,000 à la population agricole de l'Ouest et sera très fructueuse pour les villes et villages établis le long des chemins de fer; aujourd'hui on trouve là tout le confort moderne, il n'est donc pas nécessaire de créer de nouvelles villes.

Pour résumer, monsieur l'Orateur, ma proposition vise au peuplement de 50 millions d'acres par 250,000 ou 300,000 cultivateurs. Ceux-ci, avec leurs familles et la population urbaine nécessaire à ces régions, de même que les développements qui suivront, augmentent de deux millions le nombre des habitants des provinces du Nord-Ouest. Je propose que nous entreprenions de doubler la population de l'Ouest. Si nous faisons cela le reste du pays se développera et deviendra prospère.

Ces terres en friche sont la propriété de la couronne. Encore une fois donc, on pourra annoncer des homesteads gratuits. Rien n'est attrayant comme cette annonce: "Une terre de cent soixante acres, gratis." Je propose que ces terres soient offertes gratuitement comme homesteads, aux nouveaux colons, et qu'elles soient exemptes de tout impôt pendant les cinq premières années, réserve faite seulement des frais d'assainissement et de la construction de bâtiments modestes. Je propose que le défrichement ne soit exigé que pour 80 acres, la moitié la plus facile de chaque homestead, et que l'autre moitié soit réservée au colon pour subvenir à ses besoins de bois de construction et de combustible. Il pourra le débarrasser plus tard au moment propice. Il lui faudra, toutefois, mettre en culture dès le début 80 acres, ce qui suffira aux besoins de sa famille.

Je me suis renseigné à fond sur ce que coûte le défrichage. Les méthodes d'autrefois ne peuvent plus suffire. Le hoyau à essarter devra céder devant la charrue défricheuse à vapeur qui se fraye un chemin dans la brousse ordinaire comme au travers d'autant de chaume. Les travaux, quoique sous la direction de l'Etat, seraient plutôt coopératifs. Avec les méthodes modernes, en défrichant seulement la moitié la plus facile de chaque homestead, et laissant de côté les endroits trop boisés, le coût, si on le répartissait parmi

les intéressés de tout un district ne dépasserait pas, selon moi, \$12.50 à l'acre; c'est-à-dire qu'il faudrait dépenser \$1,000 pour défricher chaque homestead. En outre, il faudrait défrayer la construction d'une modeste habitation et d'une grange en tronc d'arbre, soit \$500, ce qui porterait à \$1,500 le total déboursé pour le compte de chaque homestead.

Je propose au Gouvernement d'imputer ces frais sur les terres; cela ferait moins de \$20 par acre, et le colon recevrait par-dessus le marché l'autre moitié de son homestead. En moyenne, les terres en culture dans l'Ouest valent \$25 de l'acre. Je m'en remets aux ministres sur la question de savoir si l'Etat peut assumer cette charge, prenant comme garantie une première hypothèque sur les terres. Quant au remboursement, je suggère un système calqué sur le régime de la loi dite "Irish Laid Act": capitaliser les \$1,500 à 4½ p. 100 pour les premiers cinq ans, ce qui accorderait au colon un délai de six ans pour s'établir avant d'être obligé d'effectuer un paiement ou sur l'intérêt ou sur le principal. A l'expiration des six années, l'hypothèque pourrait être purgée au moyen de trente versements annuels, y compris les intérêts à 4½ p. 100. Quand le tout serait payé, le colon deviendrait propriétaire. La Chambre sera surprise de savoir le peu d'argent que le colon devra déboursé: à partir de la sixième année, il ne lui faudra payer que \$114.75 par année pendant trente ans; après l'expiration de ce délai, le colon sera devenu propriétaire de sa terre et aura remboursé l'Etat de toutes avances avec les intérêts à 4½ p. 100. Voilà qui ne constitue pas un fardeau pour tout homme qui en vaut la peine. L'Etat prête son crédit, mais ne court aucun risque: la garantie est suffisante, car la terre a toujours une valeur plus élevée que le montant dépensé. Entre les mains de directeurs éclairés et énergiques, le programme que je propose devrait se réaliser en dix ans. L'Etat devra y consacrer 30 millions de dollars par année, pendant dix ans, soit en tout 300 millions. Bien peu de cet argent serait remboursé dans l'intervalle; il n'en serait pas remboursé un sou au cours des cinq premières années. Le pays pourrait très bien négocier un emprunt à cette fin en émettant des obligations immobilières d'une échéance assez éloignée pour que les remises effectuées par les colons en permettent le remboursement.

Une récente déclaration de l'honorable député de Végreville (M. Luchkovich) m'a fort intéressé, monsieur l'Orateur. Il y a quelques soirs, il disait que l'Etat entourait les immigrants de trop de sollicitude. Je partage entièrement son avis. Nombre d'entre nous qui avons grandi dans des maisons en pièces font peu de cas de l'idée que le nouveau colon